

Grande-Synthe, chronique d'une évacuation annoncée

Plus de 800 migrants sont entassés dans un gymnase depuis huit mois

REPORTAGE

GRANDE-SYNTHÉ (NORD) -
envoyée spéciale

Il y a une centaine à attendre, jeudi 8 août, quand le camion de l'Agence de développement et de secours adventiste (ADRA) fait son entrée sur le parking du gymnase communal de Grande-Synthe (Nord). Tous les jeudis matin, cette association vient distribuer chocolat chaud et tartines aux migrants présents. Ils sont entre 800 et 1000, selon les estimations, principalement des populations kurdes. S'y ajoute une cinquantaine de familles pakistanaïses, réfugiées dans le bois environnant, dit de Puythouck. « Les deux communautés ne s'entendent pas entre elles », explique Claudette Hannebicque, directrice de l'antenne de Dunkerque d'ADRA.

Cette scène routinière n'aura bientôt plus lieu. Le gymnase qui avait ouvert ses portes aux migrants en décembre 2018, durant la vague de froid, va bientôt être évacué. Une décision annoncée aux associations locales par le maire PS de la commune, Martial Beyaert, le préfet de la région Hauts-de-France, Michel Lalande, et le sous-préfet de Dunkerque, Eric Etienne, le 17 juillet. Officiellement, il n'est pas question du bois de Puythouck, mais pour Camille Boittiaux, coordinatrice du projet d'accès aux droits de la Cimade, « il devrait être concerné comme c'était le cas l'année dernière lors de la précédente évacuation ».

Ils sont nombreux à affluer vers Grande-Synthe dans l'espoir de traverser la Manche. L'année dernière déjà, sous le mandat de Damien Carême (EELV), désormais député européen, le gym-

nase avait accueilli des migrants avant d'être évacué en mai. Différence notable : ils étaient 400 il y a un an ; ils sont aujourd'hui plus de 800.

La nuit qui a suivi l'annonce de l'évacuation, 145 migrants auraient tenté de passer en Angleterre, selon Caia, une bénévole de l'association Project Play. Aucune date n'est pour l'heure fixée, mais les autorités ont annoncé que l'opération se déroulerait dans le courant du mois d'août. Pour Claudette Hannebicque, « c'est le principe du démantèlement. Ils préviennent toujours au dernier moment pour éviter que les gens aillent s'installer ailleurs ». Le sous-préfet de Dunkerque, Eric Etienne, qui devra fixer la date de cette évacuation, évoque « la fin du mois d'août, voire début septembre ».

Conditions déplorables

Comme convenu lors de son ouverture, le gymnase doit être mis à disposition des habitants de Grande-Synthe. Mais les conditions déplorables de l'hébergement jouent aussi dans cette décision. « On ne peut pas laisser ces personnes dans ces conditions sanitaires », estime le maire.

Alors que le gymnase devait accueillir entre 250 et 300 personnes, ils sont plus de 800. A l'intérieur, le grand terrain de sport abrite une partie des hommes seuls tandis que certaines familles s'entassent dans une petite salle adjacente. Dans la pénombre, elles sont une vingtaine, séparées par des barrières en fer sur lesquelles des draps tendus préservent une certaine forme d'intimité. Parmi elles, quelques bébés comme Alina, née il y a une dizaine de jours de parents irakiens.

est passé de 449 fin 2016 à près de 1200 aujourd'hui. En début d'année, le dispositif d'accueil gironnien a été complètement submergé – rendant difficile l'accueil des primo-arrivants.

Faute de disponibilités dans des centres adaptés, certaines collectivités hébergent les jeunes mineurs non accompagnés dans des hôtels, ou créent des dispositifs d'accueil dans des familles bénévoles. Elles doivent aussi faire face à la « difficulté de trouver des personnels qualifiés » pour encadrer les mineurs étrangers. « Nous avons la préoccupation de l'accueil », résume Philippe Meyer, vice-président du département du Bas-Rhin, tout en reconnaissant « une saturation » des dispositifs.

Cette situation a d'importantes répercussions financières. En effet, la prise en charge des mineurs non accompagnés est estimée à 50 000 euros par an et par personne. Dans le Territoire de Belfort, l'enveloppe budgétaire de cette année atteint 3,9 millions d'euros. Un montant important pour ce département de taille modeste : « Cela équivaut à trois fois le budget de fonctionnement

des collèges publics », précise Florian Bouquet, président de la collectivité. Les départements doivent faire des concessions. « Cet argent, on doit le prendre ailleurs », dit le président du conseil départemental du Rhône, Christophe Guilloteau. Là-bas, les sommes consacrées à la prise en charge des mineurs non accompagnés, et ceux devenus de jeunes majeurs, ont été multipliées par douze par rapport à 2015.



Le 3 juin, dans le gymnase communal de Grande-Synthe (Nord), où sont hébergés les migrants. CATALINA MARTIN-CHICO/REA

Le reste des familles reconstituent leur foyer dans des tentes, au milieu des autres hommes seuls ou des mineurs isolés. Entre l'insalubrité du lieu (mégots et autres déchets jonchent le sol) et la promiscuité, les conditions sont déplorables. « Une ville ne peut pas gérer à elle seule 1000 personnes », déplore Martial Beyaert.

Lors de l'ouverture du gymnase, aucune convention n'a été signée avec l'Etat, la gestion de l'accueil revenant ainsi à la mairie. « On a considéré qu'il n'y avait pas beaucoup de migrants à ce moment-là, qu'il n'était pas nécessaire d'ouvrir le gymnase. On savait que ça ne ferait qu'attirer les gens qui souhaitent passer en Angleterre », explique le sous-préfet de Dunkerque. En juin, la préfecture a fini par être condamnée à prendre des mesures sanitaires par le Conseil d'Etat, qui avait été saisi par une douzaine d'associations ainsi que la commune. Mais malgré l'installation de points d'eau et de douches, la situation ne va pas en s'améliorant. « Les enfants sont de plus en plus malades. Chaque jour des parents viennent me les présenter en me demandant d'appeler des médecins », raconte Caia.

Les conditions de sécurité ne sont plus assurées, non plus, de-

puis l'installation de commerces illégaux. Au milieu du terrain extérieur du gymnase, des restaurants de fortune fleurissent, un comptoir en bois fait office de tabac, et des canapés récupérés forment un bar à chichas. « La plupart sont tenus par des petits passeurs. Les migrants y travaillent pour se payer un passage vers l'Angleterre », se désole Claudette Hannebicque. Et les passeurs font régner leur loi. Erich, un Kurde venu de Turquie s'y rend à deux fois avant de se confier : « Il faut que je fasse attention à ne pas parler devant eux si je ne veux pas avoir de soucis. » Autant de raisons qui ont poussé le maire à renouer avec les autorités.

Revoir la prise en charge

C'est conjointement qu'ils ont pris la décision de procéder à une évacuation. La sous-préfecture s'engage à reloger l'ensemble des migrants dans des centres d'accueil et d'orientation (CAO) et des centres d'accueil et d'examen de la situation (CAES). « On essaiera de les placer dans ceux de la région, dans la mesure du possible, sinon on s'écartera un peu », précise Eric Etienne.

Juridiquement, cette mise à l'abri doit respecter plusieurs conditions pour être considérée

Les familles sont dans la pénombre, séparées par des barrières en fer sur lesquelles des draps sont tendus

comme telle. Elles ont été rappelées en avril par le tribunal administratif de Lille, qui venait de juger « illégal » le démantèlement d'un précédent camp par la préfecture en septembre 2017. Ainsi toute orientation vers des CAO et des CAES doit être faite avec « le consentement exprès des personnes et sans contrainte ». Pourtant, lors de la réunion du 17 juillet, la préfecture a annoncé une mise en rétention des personnes qui se montreraient « récalcitrantes ». « Proposer de monter dans un bus ou d'être envoyé en centre de rétention n'est-ce pas une forme de contrainte ? », interroge Camille Boittiaux.

« On n'est pas contre l'évacuation, mais on sait que les migrants vont revenir pour essayer de passer en Angleterre. Ça fait vingt ans

que ça dure. La question, c'est dans quelles conditions », s'inquiète Alexandra Limousin, de l'association l'Auberge des migrants. Aucune décision n'a pour l'instant été prise quant à leur retour. Durant la distribution du déjeuner, Henri Kupcynk, coordinateur de l'association Salam s'inquiète de voir Grande-Synthe devenir un « nouveau Calais ».

Le maire souhaite aujourd'hui « marcher main dans la main avec l'Etat » tout en réclamant des politiques sur le long terme. « Il faut revoir la prise en charge, les conditions d'accueil et peut-être que là ils accepteront de rester en France. » Alors que l'Etat refuse tout point de fixation sur le littoral, plusieurs associations, dont la Cimade, réclament la mise en place d'une structure pérenne. « Un lieu de repli pour 300 ou 400 personnes, avec des conditions d'accueil dignes et une information juridique fiable », précise Camille Boittiaux. Un élu du conseil municipal, Dany Wallyn (LFI), vient justement de signer un courrier dans lequel il appelle à créer une « maison des migrants ». Mais les associations s'interrogent : proposition sérieuse ou coup de com ? ■

CLARA GILLES

Les élus s'inquiètent du manque de moyens face à l'afflux de mineurs étrangers

De nombreux présidents de département évoquent une saturation des dispositifs d'accueil des jeunes non accompagnés

Ils vivent dans des tentes, entassés au milieu d'autres hommes seuls. Parmi le millier de migrants qui devraient bientôt être évacués du gymnase communal de Grande-Synthe (Nord) et de ses alentours, environ 80 « mineurs non accompagnés » ont été comptabilisés par l'association spécialisée Refugee Youth Service.

Ces étrangers de moins de 18 ans, isolés et sans assistance de leur famille, relèvent de la protection de l'enfance et d'une prise en charge par les services des départements. Mais ces derniers peinent à faire face à l'afflux de ces adolescents. Le nombre de personnes reconnues mineures non accompagnées est en effet passé de 8054 en 2016 à 17022 en 2018, d'après les données du ministère de la justice.

En Gironde, la vice-présidente chargée de la protection de l'enfance, Emmanuelle Ajon, constate l'arrivée de nouveaux migrants, souvent de jeunes hommes venus d'Afrique subsaharienne. Elle est, dit-elle, en « perpétuelle recherche de places ». Dans ce département, le nombre de jeunes étrangers accueillis

est passé de 449 fin 2016 à près de 1200 aujourd'hui. En début d'année, le dispositif d'accueil gironnien a été complètement submergé – rendant difficile l'accueil des primo-arrivants.

Faute de disponibilités dans des centres adaptés, certaines collectivités hébergent les jeunes mineurs non accompagnés dans des hôtels, ou créent des dispositifs d'accueil dans des familles bénévoles. Elles doivent aussi faire face à la « difficulté de trouver des personnels qualifiés » pour encadrer les mineurs étrangers. « Nous avons la préoccupation de l'accueil », résume Philippe Meyer, vice-président du département du Bas-Rhin, tout en reconnaissant « une saturation » des dispositifs.

Cette situation a d'importantes répercussions financières. En effet, la prise en charge des mineurs non accompagnés est estimée à 50 000 euros par an et par personne. Dans le Territoire de Belfort, l'enveloppe budgétaire de cette année atteint 3,9 millions d'euros. Un montant important pour ce département de taille modeste : « Cela équivaut à trois fois le budget de fonctionnement

des collèges publics », précise Florian Bouquet, président de la collectivité. Les départements doivent faire des concessions. « Cet argent, on doit le prendre ailleurs », dit le président du conseil départemental du Rhône, Christophe Guilloteau. Là-bas, les sommes consacrées à la prise en charge des mineurs non accompagnés, et ceux devenus de jeunes majeurs, ont été multipliées par douze par rapport à 2015.

Evolution des coûts

L'Assemblée des départements de France a estimé à 2 milliards d'euros les dépenses effectuées en 2018 par les départements pour l'accueil des jeunes étrangers par leurs services. Ces derniers prennent en charge plus de 40 000 ayants droit. Mais l'Etat ne compense qu'une faible part de ces coûts.

« En Seine-Saint-Denis, cela représente moins de 10 % des dépenses », précise Stéphane Troussel, président du département. L'Etat verse notamment une somme liée à l'évaluation à laquelle doivent procéder les départements pour s'assurer que les personnes se pré-

sentant comme mineures le sont effectivement. Son montant a été réévalué par un arrêté du 28 juin, établissant une participation forfaitaire de l'Etat à 500 euros par personne évaluée, et une aide de 90 euros par jour durant les quatorze premiers jours, au titre de leur mise à l'abri.

Mais cette somme reste insuffisante aux yeux des présidents de conseil départemental. « Cela n'épouse pas l'évolution [des coûts] », assure Mathieu Klein, président du département de Meurthe-et-Moselle. Pour lui, comme pour plusieurs de ses homologues, ce n'est pas aux collectivités départementales d'évaluer si des jeunes gens sont mineurs ou

L'Assemblée des départements estime à 2 milliards d'euros les dépenses en 2018 pour les jeunes étrangers

non. « Nous ne devrions pas en avoir la responsabilité, elle relève du pouvoir régalién de l'Etat », estime l'élu socialiste. Le rapport, déposé début juillet, par la mission d'information sur l'aide sociale à l'enfance, dont la députée La République en marche de la Nièvre, Perrine Goulet, était rapporteuse, pose aussi la « question de la pertinence du conseil départemental comme opérateur de l'Etat » dans cette mission d'évaluation de la minorité des personnes.

Recentraliser cette compétence n'est cependant pas envisagé par le secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance, Adrien Taquet. Son entourage mentionne des « échanges constants » avec les élus sur le dossier des mineurs non accompagnés. Le 9 juillet, M. Taquet a rencontré des présidents de conseil départemental pour échanger sur la problématique de la « clé de répartition », qui répartit les mineurs étrangers par département, en se basant notamment sur la proportion dans chaque département de jeunes de moins de 19 ans. Un groupe de travail devrait rendre ses conclusions sur le sujet pendant l'été.

Mais de nombreux élus disent attendre un débat « plus large ». Ils demandent un soutien financier plus important, mais aussi « plus d'écoute » face à une situation qui « ne cesse de se dégrader ». « Ce qui serait important, c'est aussi une cohérence nationale », ajoute Rose-Marie Bertaud, vice-présidente de la Vienne, alors que les systèmes d'évaluation de la minorité varient d'un territoire à un autre.

Les associations, elles, s'inquiètent pour l'avenir des jeunes étrangers et dénoncent le non-respect de leurs droits. A Grande-Synthe, elles craignent que les mineurs soient contrôlés « au faciès » lors de l'évacuation du camp. La sous-préfecture, elle, « récusé totalement ces propos » et assure qu'elle « fera preuve de bon sens ». C'est le département du Nord qui devra évaluer la minorité des personnes se présentant comme ayant moins de 18 ans. Il fait partie des collectivités prenant en charge le plus de jeunes sur le territoire. Le budget qui leur est consacré devrait atteindre cette année 22 millions d'euros – soit 4 millions de plus qu'en 2018. ■

C. GI. ET LÉA SANCHEZ